

Procès-verbal **Conseil Municipal du 23 mai 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-huit mai, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Hervé NIEPCERON, Maire.

Présents :

Mme Catherine GILLES, Mr Dominique RICOUARD, Adjoint.

Mme Chantal MAILLARD, Mr Dimitri TREPAUT, Mr Patrice LIOT, Mr Jacky QUETIN, Mr David SAUTREUIL, Mr Yannick DUBOS, Mme Marie-Claude MURARI, Mr Philippe GEST, Mme Samira DELOEIL, conseillers municipaux.

Absents-excusés :

Mme Béatrice MARCOTTE, Mr Jean-Jacques COTTARD, conseillers municipaux.

Absent :

Mr Laurent THOREL.

Pouvoir :

- Mme Béatrice MARCOTTE a donné pouvoir à Mme Catherine GILLES.
- Mr Jean-Jacques COTTARD a donné pouvoir à Mr Hervé NIEPCERON.

Madame Samira DELOEIL est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé sans observation.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée l'ajout d'une question à l'ordre du jour, à savoir :

- Devis pour le diagnostic Accessibilité et la mise en place de l'Ad'AP de patrimoine.

A l'ordre du jour :

1/ Restauration de l'église : réalisation d'un avant-projet sommaire avec chiffrage global – choix de l'architecte – D2017-05-23-01

Monsieur RICOUARD, Adjoint, informe l'Assemblée que le 4 avril 2017 quatre architectes ont été consultés pour ce dossier avec demande de remise des offres en mairie le 9 mai 2017 à 19 heures, délai de rigueur.

Les architectes consultés sont :

- Madame Marie CARON de Rouen
- Monsieur Pierre SAMBUSSY d'Offranville
- Monsieur Pierre-Yves CAILLAULT de Paris
- VOLUME ARCHITECTES de Rouen.

Il indique que le 16 mai 2017 à 19 heures, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à la mairie, précise que Monsieur SAMBUSSY a indiqué par mail, en date du 14 avril 2017, qu'il n'était pas intéressé par ce dossier et que Madame CARON n'a pas répondu à l'appel d'offres.

Monsieur RICOUARD signale enfin que ce 23 mai 2017 à 19 heures, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à nouveau afin de choisir l'offre après l'analyse effectuée par Monsieur Yannick DUBOS, conseiller municipal.

Avant de lui laisser la parole pour la présentation de son document, dont un exemplaire a été remis à chaque conseiller municipal, Monsieur RICOUARD remercie Monsieur DUBOS pour le travail effectué.

Monsieur DUBOS donne lecture du rapport d'analyse des offres de Monsieur Pierre-Yves CAILLAULT, Architecte en Chef des Monuments Historiques, et de VOLUME ARCHITECTES.

Il indique notamment que Monsieur CAILLAULT est plus spécialisé dans la restauration de ce type de patrimoine et donne à cet effet les différents édifices culturels restaurés dont l'église de Bolbec.

Le délai proposé pour assurer cet avant-projet sommaire est de 6 semaines.

L'offre de VOLUME ARCHITECTES montre que ce cabinet a réalisé surtout des travaux neufs et moins de grosses rénovations de patrimoine. L'expérience professionnelle de ce cabinet est moins importante (10 à 18 ans contre 13 à 38 ans pour Monsieur CAILLAULT) et la méthodologie est moins détaillée. Ce cabinet fait appel aussi à un bureau d'études spécialiste en structures bois et a répondu en chiffrant l'avant-projet sommaire et l'avant-projet définitif alors que ce dernier point n'était pas demandé. VOLUME ARCHITECTES a chiffré un forfait complet incluant un relevé TOPO complet de l'église et le délai proposé est de 2 mois.

Monsieur DUBOS communique le montant des offres :

- Monsieur Pierre-Yves CAILLAULT d'un montant de 12 500€ hors taxes, soit 15 000€ TTC. Des réunions supplémentaires d'une ½ journée sont proposées pour un montant unitaire de 420€ TTC.
- VOLUME ARCHITECTES 26 395€ hors taxes, soit 31 674€ TTC avec réunions supplémentaires inclus dans ce prix.

L'analyse des offres fait ressortir un total de 83 points pour Monsieur Pierre-Yves CAILLAULT et de 55 points pour VOLUME ARCHITECTES.

Monsieur RICOUARD signale à l'Assemblée qu'il a contacté Monsieur le Maire de Bolbec afin de savoir si la Municipalité a été satisfaite du cabinet d'architecte CAILLAULT. Il indique que Monsieur MOREL, responsable du service technique de la Ville de Bolbec, a précisé que le travail de ce cabinet a donné entière satisfaction à la Municipalité de Bolbec pour la restauration de son église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de Monsieur Pierre-Yves CAILLAULT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 12 500€ hors taxes 15 000€ TTC ;

Cette dépense se fera à l'aide des crédits ouverts à l'article 2313 de l'opération 15 de la section d'investissement du budget primitif 2017.

2/ Annulation de la délibération n°D2016-09-20-03 – Avant-projet du SDE76 : renforcement 2014-2016-76725-4020 – route de Grainville « poste Petit Vattetot – D2017-05-23-02

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à la demande du Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime (SDE76) il convient d'annuler la délibération du 20 septembre 2016 compte tenu que les travaux de renforcement de la route de Grainville n'ont pas été réalisés en 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, la délibération n°D2016-09-20-03 du 20 septembre 2016.

3/ Avant-projet du SDE76 : Renforcement 2014-0-76725-4020 – Route de Grainville « poste Petit Vattetot » - D2017-05-23-03

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime pour l'affaire *Projet de renforcement 2014-0-76725-4020* et désigné

« Route de Grainville poste Petit Vattetot (version 2.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 209 340,00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 23 340,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **D'adopter** le projet ci-dessus ;
- **D'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 23 340,00 € TTC ;
- **De demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

4/ Devis de signalisation – D2017-05-23-04

Monsieur le Maire communique les devis des Sociétés ATS (3 902,64€ TTC) et AXIMUM (1 363,20€ TTC) pour divers travaux de signalisation route de Bernières, allée de la plaine et au carrefour des routes de Grainville et de Bréauté.

Il précise que la Société AXIMUM n'a pas répondu pour l'ensemble des travaux, que le panneau STOP est moins cher chez AXIMUM mais que le marquage au sol est plus cher.

Monsieur GEST souhaite maintenir la priorité à droite à la route de Grainville et créer un plateau surélevé sur la route départementale 52 afin de réduire la vitesse des automobilistes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir le devis de la Société ATS pour un montant de 2 509,80€ TTC dont le vote est détaillé comme suit :

- **D'accepté, à l'unanimité**, la remise en état des marquages au sol sur la route de Bernières des 2 STOP, du passage pour piétons et de la matérialisation de l'arrêt de bus d'un montant de 408,80€ hors taxes soit 490,56€ TTC.
- **D'accepté, par 8 VOIX POUR (Mr NIEPCERON – 2 voix, Mme MAILLARD, Mr LIOT, Mr SAUTREUIL, Mr DUBOS, Mme MURARI, Mr GEST), 5 ABSTENTIONS (Mme GILLES – 2 voix, Mr RICOUARD, Mr QUETIN, Mme DELOEIL) et 1 VOIX CONTRE (Mr TREPAUT)** divers travaux de marquage au sol dans le lotissement de l'allée de la plaine et notamment pour matérialiser les places de stationnement autorisées d'un montant de 438,80€ hors taxes soit 526,56€ TTC.
- **D'accepté, par 9 VOIX POUR (Mr NIEPCERON – 2 voix, Mme MAILLARD, Mr TREPAUT, Mr QUETIN, Mr SAUTREUIL, Mr DUBOS, Mme MURARI, Mr GEST), 4 VOIX CONTRE (Mme GILLES – 2 voix, Mr RICOUARD, Mr LIOT) et 1 ABSTENTION (Mme DELOEIL)** la modification du carrefour des routes de Grainville et de Bréauté concernant notamment la pose de 2 panneaux STOP sur la route de Bréauté afin de laisser la route de Grainville prioritaire, d'un montant de 1 243,90€ hors taxes soit 1 492,68€ TTC.

Cette dépense se fera à l'aide des crédits ouverts à l'article 2188 de l'opération 10 « mobilier-matériel » de la section d'investissement du budget primitif 2017.

5/ Devis marronnier du presbytère – D2017-05-23-05

Monsieur le Maire propose un devis de l'entreprise VASSET d'un montant de 3 312€ TTC concernant l'élagage du marronnier du presbytère incluant notamment le démontage complet d'une charpentièrre. Il indique également que la SARL Arboré Sens a envoyé un devis d'un montant de 2 100€ TTC pour l'abattage de ce marronnier compte tenu qu'il est attaqué par un champignon et qu'une simple taille ne ferait qu'aggraver la propagation du champignon et ne résoudrait en rien le risque que représente cet arbre.

Monsieur DUBOS souhaite que le Conseil Municipal n'abatte pas cet arbre pour l'instant et qu'il réfléchisse sur un aménagement futur du cœur du village incluant le presbytère et l'église.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite étudier un projet d'aménagement du centre bourg incluant l'achat éventuel de l'ancienne boulangerie, l'abattage du marronnier, la vente du presbytère et la modification de l'entrée du presbytère.

6/ Planning du bureau de vote pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017 – D2017-05-23-06

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que contrairement aux élections présidentielles la clôture du scrutin pour les élections législatives est fixée à 18h00.

En conséquence, le planning pour les deux scrutins est modifié comme suit :

- Dimanche 11 juin 2017

De 8h00 à 10h30	Dimitri TREPAUT	Dominique RICOUARD	Laurent THOREL
De 10h30 à 13h00	Marie-Claude MURARI	Chantal MAILLARD	Béatrice MARCOTTE
De 13h00 à 15h30	Gilles BEGOT	David SAUTREUIL	Philippe GEST
De 15h30 à 18h00	Jacky QUETIN	De 15h30 à 16h30 Samira DELOEIL De 16h30 à 18h00 Hervé NIEPCERON	Yannick DUBOS

Président du bureau de vote : Mr Hervé NIEPCERON, Maire.

Dépouillement : Mr Hervé NIEPCERON, Mr Dominique RICOUARD, Mr Jacky QUETIN, Mr Yannick DUBOS.

- Dimanche 18 juin 2017

De 8h00 à 10h30	Isabelle NIEPCERON	Chantal MAILLARD	Laurent THOREL (jusqu'à 10 heures)
De 10h30 à 13h00	(à partir de 10 heures) Marie-Claude MURARI	Jean-Jacques COTTARD	Samira DELOEIL
De 13h00 à 15h30	Patrice LIOT	Hervé NIEPCERON	Jacky QUETIN
De 15h30 à 18h00	Roger AUBER	David SAUTREUIL	Yannick DUBOS

Président du bureau de vote : Mr Hervé NIEPCERON, Maire.

Dépouillement : Mr Hervé NIEPCERON, Mr Roger AUBER, Mr David SAUTREUIL, Mr Yannick DUBOS.

7/ Devis : diagnostic Accessibilité et mise en place de l'Ad'Ap de Patrimoine (Agenda d'Accessibilité Programmée) – D2017-05-23-07

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les communes ont obligation de rédiger un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) pour tous les Etablissements Recevant du Public (ERP).

La date limite était fixée au 27 septembre 2015 et a été repoussée au 31 mars 2016.

Les bâtiments concernés sont la mairie, l'école, l'église et la salle polyvalente.

Aussi, afin de se mettre en conformité, Monsieur le Maire propose le devis d'ACCÉNOMIE de Belbeuf pour un montant de 1 800€ TTC dont la mission sera réalisée en trois étapes détaillées ci-dessous

- Etape 1 : Diagnostics Accessibilités ERP
- Etape 2 : Synthèse des diagnostics et préparation de l'Ad'AP
- Etape 3 : Ad'AP de patrimoine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, le devis d'ACCÉNOMIE de Belbeuf d'un montant de 1 800€ TTC.

8/ Divers

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le projet de parc éolien à Vattetot-sous-Beaumont n'est pas encore instruit par la Préfecture car celui de Bréauté-Grainville a été déposé avant et est donc traité en priorité.

Monsieur RICOUARD :

- Informe l'Assemblée, qu'en accord avec Monsieur le Maire, dorénavant le procès-verbal des conseils municipaux sera affiché et mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes dès qu'il aura été approuvé par le secrétaire de séance.
- Indique que les rythmes scolaires devraient perdurer en septembre 2017.
- Signale qu'après renseignements pris auprès des services de la Préfecture, la commune de Vattetot-sous-Beaumont ne remplit pas les critères pour bénéficier de la dotation nationale de péréquation.

Monsieur GEST signale à Monsieur le Maire qu'un trou s'est formé sur l'impasse du Mont Ybout et qu'il faudrait faire intervenir le service voirie de la Communauté de Communes.

Monsieur LIOT indique qu'il y a le même problème à l'impasse d'Houpeville près de l'entrée de la propriété de son voisin.

La séance est levée à 21h50.